

## MODIFICATION N°4 DU PLU:

\_\_\_\_

## COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE:

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- 1) Le dossier de la Modification n°4 du PLU proprement dit, qui comprend les pièces suivantes :
  - Pièce 1 Rapport de présentation
  - Pièce 4 Règlement
  - Pièce 5 Documents graphiques du règlement
    - 5.1. Plan de zonage général (1/10000ème)
    - 5.2a. Plan de zonage nord (1/2500ème)
    - 5.2b. Plan de zonage sud (1/2500ème)
- 2) La Notice de présentation à l'usage du public
- 3) Le dossier de saisine de la MRAE et l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale
- 4) La Mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative
- 5) Les avis émis par les PPA (Personnes Publiques Associées)
- 6) Les Actes administratifs de la procédure